



Madame la Directrice,

Dans votre message du 30 mars adressé aux salariés de notre région, vous reconnaissiez avec justesse nos capacités d'adaptation, notre engagement, notre sens du service public et nos bons résultats malgré des conditions de travail dégradées au regard de la situation de confinement.

La CFDT, qui poursuit ses missions auprès des salariés, fait le même constat que vous : les agents de pôle emploi font preuve d'un grand professionnalisme, de rigueur et d'engagement permettant ainsi la continuité des services rendus aux demandeurs d'emploi.

Cependant, la fatigue commence à se faire sentir chez les agents en télétravail. **Pour la CFDT, il serait donc légitime d'octroyer aux télétravailleurs 1 jour d'absence autorisé (non décompté dans les jours de congés), une fois par semaine de confinement, pour leur permettre de faire une pause.**

Cette décision, que nous vous demandons de prendre, serait un véritable signe de reconnaissance envers ceux qui sont chez nous en première ligne pour assurer les activités essentielles. De plus, parce que nous ne constatons plus aucun retard dans le traitement de nos dossiers, cela n'aurait aucun impact sur les attentes des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que le gouvernement permet désormais à toutes les entreprises de verser « la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » pour récompenser plus spécifiquement les salariés ayant travaillé durant l'épidémie de covid-19.

Sur ce sujet, nous vous demandons également de prendre une décision favorable aux salariés de Pôle emploi.

La CFDT et les salariés de notre établissement attendent de votre part des gestes forts et des signes concrets qui montreront que la Direction Régionale reconnaît et récompense l'investissement sans faille de nos collègues et leur participation à l'effort collectif nécessaire en cette période de crise sanitaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez, recevoir, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

